

Objectif de placement :

Les titres RBC liés à une répartition stratégique de l'actif fondée sur des FNB américains avec remboursement de capital sont conçus pour offrir aux investisseurs une exposition aux actions du FNB iShares^{MD} iBoxx \$ High Yield Corporate Bond (le « FNB HYG »), du FNB iShares^{MD} 7-10 Year Treasury Bond (le « FNB IEF »), du FNB iShares^{MD} 20+ Year Treasury Bond (le « FNB TLT ») ou du FNB Vanguard Total Stock Market (le « FNB VTI »), en fonction du niveau de clôture de l'indice ICE BofAML US High Yield Master II Option-Adjusted Spread (l'« Indice ») ainsi que du cours de clôture des actions du FNB VTI et du rendement total des actions du FNB TLT par rapport à leur moyenne mobile respective à chaque date de répartition hebdomadaire. Les billets avec couverture en dollars canadiens offriront en outre une couverture partielle du risque de change potentiel entre le dollar canadien, monnaie dans laquelle sont libellés les titres RBC liés à une répartition stratégique de l'actif fondée sur des FNB américains avec remboursement de capital et tous les paiements aux termes de ces Titres d'emprunt devant être effectués aux porteurs des Titres d'emprunt, y compris le montant du remboursement à l'échéance, et le dollar américain, monnaie dans laquelle sont libellés les placements théoriques dans le portefeuille.

Aucun impôt canadien à payer :

- jusqu'à l'échéance ou la disposition
- sur les modifications du portefeuille
- sur les remboursements de capital partiels

Indice de référence :

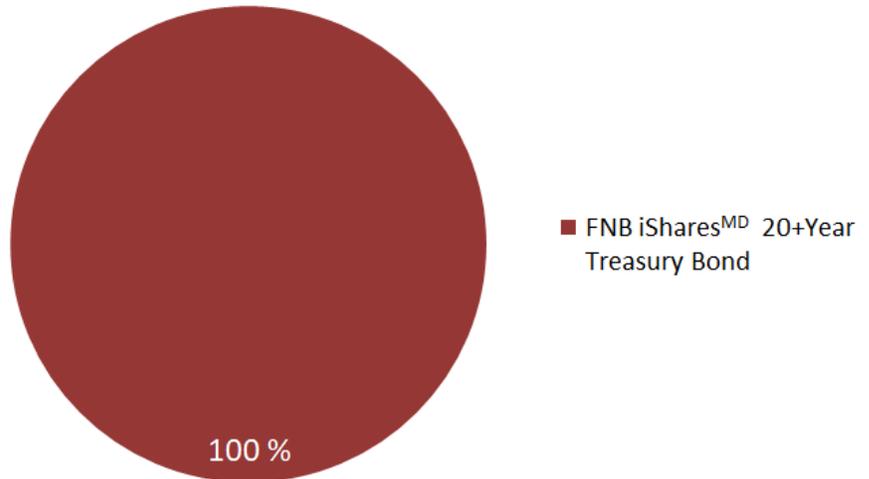
ICE BofAML US High Yield Master II Option-Adjusted Spread

Catégorie d'actifs :

Actions d'un fonds négocié en bourse américain

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE – MARS 2020

Le diagramme à secteurs ci-après présente la répartition du portefeuille en date du 6 mars 2020. Entre la date de la présente fiche de renseignements et la date d'émission indiquée dans le supplément de fixation du prix pour votre série, la répartition du portefeuille peut changer par suite de l'application de la stratégie aux dates de répartition qui surviennent après la date de la présente fiche de renseignements et avant la date d'émission en question. La répartition du portefeuille pour votre série sera affichée à l'adresse www.rbcnotes.com.



Date de répartition	Période de répartition du portefeuille	Répartition du portefeuille
28 février 2020	3 mars – 9 mars 2020	FNB iShares ^{MD} 20+ Year Treasury Bond
21 février 2020	25 février – 2 mars 2020	FNB Vanguard Total Stock Market
14 février 2020	19 février – 24 février 2020	FNB Vanguard Total Stock Market
7 février 2020	11 février – 18 février 2020	FNB Vanguard Total Stock Market
31 janvier 2020	4 février – 10 février 2020	FNB Vanguard Total Stock Market

Le présent document est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « supplément de fixation du prix »), du prospectus préalable de base daté du 27 février 2020 du supplément de prospectus relatif au programme daté du 27 février 2020 et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 27 février 2020 relatif aux titres liés à des titres de participation, à des parts et à des titres d'emprunt.

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

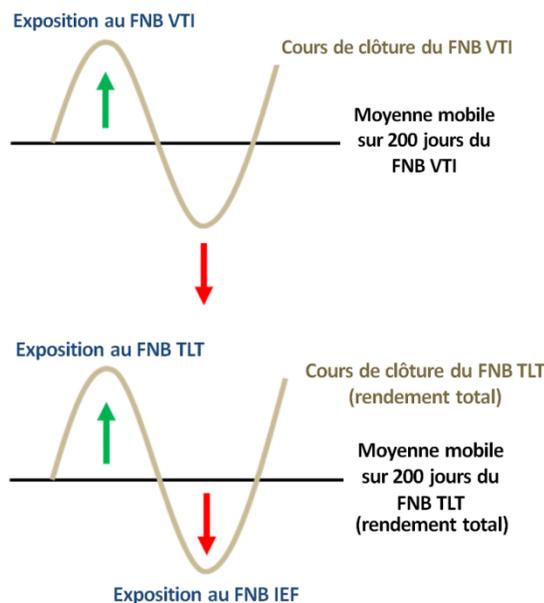
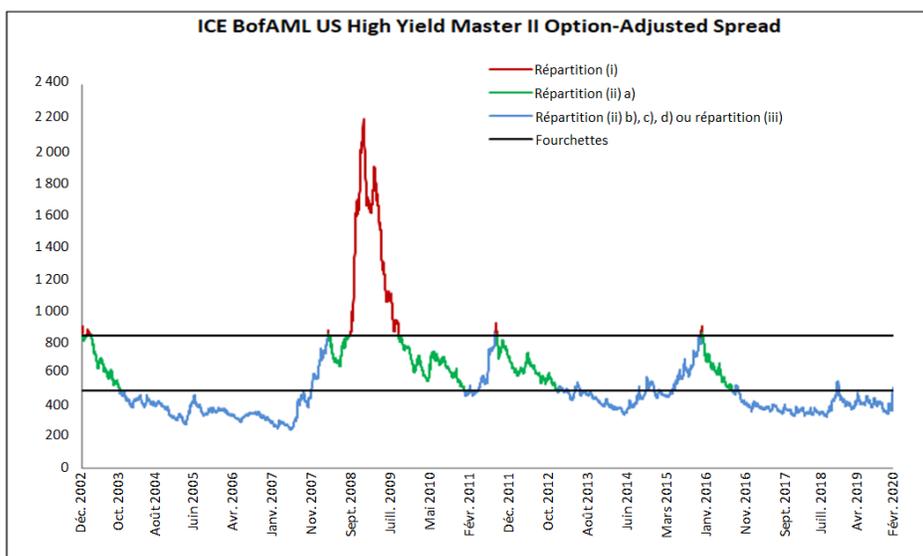
MÉTHODOLOGIE DES TITRES RBC LIÉS À UNE RÉPARTITION STRATÉGIQUE DE L'ACTIF FONDÉE SUR DES FNB AMÉRICAINS AVEC REMBOURSEMENT DE CAPITAL

Le dernier jour de négociation de la semaine qui précède la date d'émission et le dernier jour de négociation de chaque semaine par la suite (dans chaque cas, une « date de répartition »), la stratégie sera appliquée de manière (i) à suivre le niveau de clôture, (ii) à comparer le cours de clôture des titres sous-jacents du FNB VTI à cette date de répartition par rapport à sa moyenne mobile sur 200 jours et (iii) à comparer le rendement total des titres sous-jacents du FNB TLT à cette date de répartition par rapport à sa moyenne mobile sur 200 jours, afin d'établir la répartition du Portefeuille pour la période suivante.

À chaque date de répartition, la stratégie sera appliquée de manière à déterminer la répartition du Portefeuille pour la période allant du deuxième jour de négociation suivant la date de répartition en question, inclusivement, au premier jour de négociation suivant la prochaine date de répartition, inclusivement, comme suit :

- (i) si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur à 830, le Portefeuille sera constitué des titres sous-jacents du FNB IEF;
- (ii) si le niveau de clôture de l'Indice se trouve entre 485 et 830 (inclusivement), le Portefeuille sera constitué des titres sous-jacents :
 - a) du FNB HYG si le niveau de clôture de l'Indice était supérieur à 830 à la dernière date de répartition à laquelle le niveau de clôture ne s'établissait pas entre 485 et 830 (inclusivement);
 - b) du FNB IEF si (1) le niveau de clôture de l'Indice était inférieur à 485 à la dernière date de répartition à laquelle le niveau de clôture ne s'établissait pas entre 485 et 830 (inclusivement), (2) le cours de clôture des titres sous-jacents du FNB VTI est inférieur ou égal à sa moyenne mobile sur 200 jours et (3) le rendement total des titres sous-jacents du FNB TLT est inférieur ou égal à sa moyenne mobile sur 200 jours;
 - c) du FNB TLT si (1) le niveau de clôture de l'Indice était inférieur à 485 à la dernière date de répartition à laquelle le niveau de clôture ne s'établissait pas entre 485 et 830 (inclusivement), (2) le cours de clôture des titres sous-jacents du FNB VTI est inférieur ou égal à sa moyenne mobile sur 200 jours et (3) le rendement total des titres sous-jacents du FNB TLT est supérieur à sa moyenne mobile sur 200 jours;
 - d) du FNB VTI si (1) le niveau de clôture de l'Indice était inférieur à 485 à la dernière date de répartition à laquelle le niveau de clôture ne s'établissait pas entre 485 et 830 (inclusivement), et (2) le cours de clôture des titres sous-jacents du FNB VTI est supérieur à sa moyenne mobile sur 200 jours;
- (iii) si le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à 485, le Portefeuille sera constitué des titres sous-jacents :
 - a) du FNB IEF si (1) le cours de clôture des titres sous-jacents du FNB VTI est inférieur ou égal à sa moyenne mobile sur 200 jours et (2) le rendement total des titres sous-jacents du FNB TLT est inférieur ou égal à sa moyenne mobile sur 200 jours;
 - b) du FNB TLT si (1) le cours de clôture des titres sous-jacents du FNB VTI est inférieur ou égal à sa moyenne mobile sur 200 jours et (2) le rendement total des titres sous-jacents du FNB TLT est supérieur à sa moyenne mobile sur 200 jours;
 - c) du FNB VTI si le cours de clôture des titres sous-jacents du FNB VTI est supérieur à sa moyenne mobile sur 200 jours.

RÉPARTITION DES ACTIFS



Les termes clés utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix applicable.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., respectivement.

Les Titres d'emprunt ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Un placement dans les Titres d'emprunt comporte des risques. Il n'est pas comme un placement direct dans un instrument de dépôt ou dans les titres sous-jacents, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard de l'instrument de dépôt, des titres sous-jacents, du FNB ou des titres qui composent l'indice reproduit. Les Titres d'emprunt sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez des Titres d'emprunt, vous serez notamment exposé aux variations des cours des titres sous-jacents et aux fluctuations des taux d'intérêt. Les cours peuvent être volatils, et un placement dans les Titres d'emprunt peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement.

Les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres d'emprunt sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

La valeur estimative initiale des Titres d'emprunt indiquée sur la page couverture du supplément de fixation du prix applicable ne tient pas compte des frais permanents applicables pendant la durée des Titres d'emprunt, y compris la tranche annuelle permanente de la somme relative au programme de billets, ni de tout crédit ou de toute déduction pour impôt étranger auquel la Banque pourrait avoir droit au Canada à l'égard des retenues d'impôt étranger qui pourraient s'appliquer aux dividendes et aux autres distributions qu'elle recevrait si elle couvrait ses obligations aux termes des Titres d'emprunt au moyen de l'acquisition des titres sous-jacents.